

Première Synthèses

Informations

LES ÉLECTIONS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE EN 2002

En 2002, le taux de participation aux élections aux comités d'entreprise a atteint 64,7 %. Deux ans plus tôt, il était de 63,7 %. Cette hausse d'un point tranche avec la période précédente : la participation avait baissé de deux points entre 1998 et 2000. La CGT demeure le premier syndicat, en termes d'audience, devant la CFDT : respectivement 24,3 % et 22,1 % des suffrages exprimés. Dans les établissements de plus de 200 salariés, ces deux organisations totalisent plus de la moitié des suffrages.

Avec 21,7 % des suffrages exprimés, les listes non syndiquées arrivent en troisième position. Malgré une érosion continue depuis le début des années quatre-vingt-dix, elles stabilisent leur audience avec une perte de seulement 0,2 point entre 2000 et 2002.

Les syndicats non confédérés (UNSA, SUD, syndicats autonomes, etc.) augmentent légèrement leur audience : +1 point. Ils progressent particulièrement dans les établissements de plus de 1 000 salariés.

Le succès des délégations uniques du personnel ne se dément pas : parmi les entreprises de moins de 200 salariés ayant la possibilité de mettre en place cette institution représentative du personnel et ayant conduit des élections en 2002, plus d'une sur deux l'a préférée au comité d'entreprise.

Dans les établissements ayant organisé des élections aux comités d'entreprise en 2002, 64,7 % des salariés y ont participé, soit une hausse de la participation d'un point depuis 2000. La comparaison de deux cycles électoraux consécutifs nous donne une vision plus complète de la participation (encadré 1). Entre les cycles 1999-2000 et 2001-2002, la participation augmente de 0,1 point alors qu'elle était en baisse constante depuis le milieu des années quatre-vingt-dix (tableau 1 et graphique 1). Ce léger rebond, qui vient après celui de 1992, stoppe la tendance continue à la baisse de la participation, depuis 1970 (graphique 2).

C'est dans le collège « ingénieurs et cadres » que la participation augmente le plus fortement : +3,7 points. C'est dans ce même collège que la baisse avait été la plus forte en 2000 : - 2,9 points. La participation augmente dans les autres collèges, mais dans des proportions moindres. Elle progresse de 1,4 point dans le collège

unique et de 1,1 point dans le collège « agents de maîtrises, techniciens et cadres », où la participation reste toujours la plus élevée, avec plus de 70 % des inscrits qui s'expriment. Dans le collège « ouvriers et employés », la hausse est de 0,4 point (tableau 2).

Comme les années passées, plus les établissements sont grands, plus la participation est faible. Toutefois, l'écart se réduit entre les petits et les grands établissements. La participation progresse fortement dans les grands : + 1,7 point pour ceux de plus de 1 000 salariés. À l'opposé, les salariés votent moins qu'auparavant dans les petits : - 0,4 point pour les moins de 50 salariés (tableau 3).

Stabilisation des listes non syndiquées

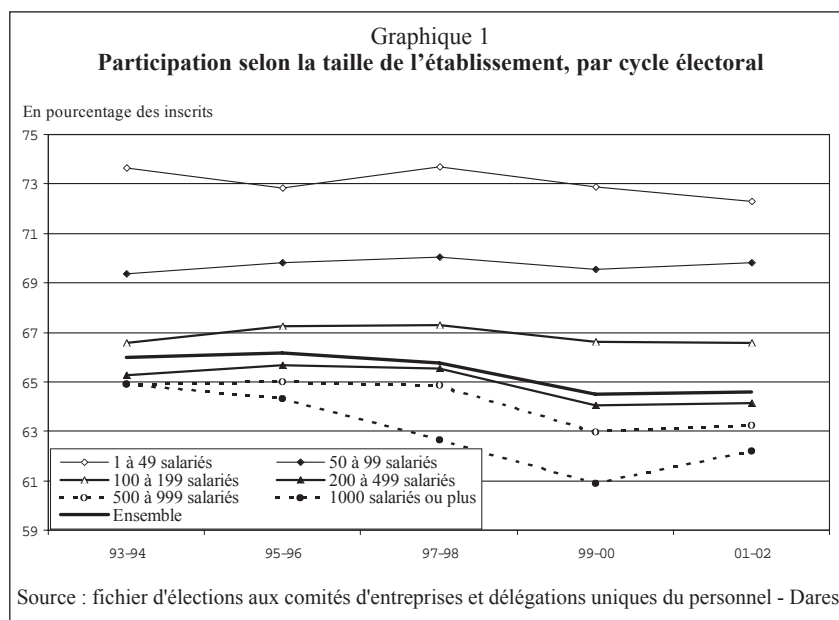
En 2002, les listes non syndiquées ont recueilli 21,7 % des suffrages exprimés. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, leur audience ne cesse de s'éroder. Après une chute de 2,2 points entre 1998 et 2000, la baisse n'est plus que de 0,2 point entre 2000 et 2002 (tableau 4). Dans des secteurs d'activité tels que la construction et le commerce, où la syndicalisation est faible, le score électoral de ces listes augmente (tableau 5).

Tableau 1
Taux de participation (années paires)
(y compris SNCF)

En pourcentage des inscrits

	1994	1996	1998	2000	2002
Taux de participation.....	66,8	66,3	65,7	63,7	64,7
Variation = n - (n-2).....		-0,5	-0,6	-2,0	+1,0

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.



La CGT et la CFDT au coude à coude

Les listes syndicales dont l'audience allait croissant depuis le milieu des années quatre-vingt-dix stoppent leur progression. Avec chacune près d'un quart des suffrages exprimés en 2002, la CGT et la CFDT sont les deux premières centrales syndicales. La CGT conserve sa première place

mais son audience se stabilise. Elle baisse néanmoins dans le secteur des transports. Celle de la CFDT baisse de 0,8 point par rapport à 2000. La CGT-FO reste stable, alors que la CFDT et les syndicats non confédérés ne cessent de progresser. Ces syndicats non confédérés ne sont pas affiliés à l'une des cinq centrales considérées comme représentatives au

Tableau 2
Participation et résultats obtenus par collège en 2000 et 2002

Participation : en % des inscrits
Résultats : en % des suffrages exprimés

	Ensemble		Premier collège*		Deuxième collège*		Troisième collège*		Collège unique*	
	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002
Participation.....	63,7	64,7	63,1	63,5	69,2	70,3	60,1	63,8	61,4	62,8
CFDT.....	22,9	22,1	22,9	22,1	22,8	21,0	21,7	21,1	26,2	27,3
CFE-CGC.....	5,7	5,6	0,6	0,9	12,3	11,1	23,6	23,2	1,6	1,9
CFTC.....	5,3	5,5	5,2	5,6	5,1	5,4	6,8	6,1	4,2	4,1
CGT.....	24,4	24,3	31,0	30,3	16,6	17,4	7,0	7,4	16,0	15,8
CGT-FO.....	12,4	12,4	13,7	13,7	11,8	11,4	8,0	8,7	10,0	9,5
Autres syndicats**.....	7,4	8,4	6,7	7,6	8,2	9,5	10,4	12,3	5,2	6,1
Non-syndiqués.....	21,9	21,7	19,9	19,8	23,2	24,2	22,5	21,2	36,8	35,3
Nombre d'inscrits.....	2 860 754	2 987 204	1 808 662	1 914 395	531 436	537 772	351 125	359 511	169 144	175 527

* - Définition des collèges : cf. encadré 2, « les modalités des élections ». ** - Syndicats non confédérés.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

Tableau 3
Participation et résultats obtenus, selon la taille de l'établissement

*Participation : en % des inscrits
Résultats : en % des suffrages exprimés*

	Nombre d'inscrits	Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats		Non syndiqués	
		2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000
Moins de 50 salariés	36 431	72,1	71,7	13,3	13,0	1,6	2,0	2,5	1,6	13,6	14,1	6,6	6,3	1,9	2,2	60,5	60,8
50 à 99 salariés	364 669	68,9	69,6	17,1	16,5	1,9	1,7	3,7	3,7	15,1	14,3	7,6	7,5	2,9	3,4	51,7	52,9
100 à 199 salariés	566 237	65,7	66,5	21,5	20,4	3,4	3,5	5,0	4,6	18,9	19,1	10,0	9,9	3,5	4,2	37,7	38,3
200 à 499 salariés	731 653	62,9	63,9	24,5	25,0	6,1	6,0	5,2	6,0	26,2	25,3	14,5	14,1	4,1	4,5	19,4	19,1
500 à 999 salariés	408 355	62,4	62,5	28,2	27,5	7,7	7,8	6,0	6,2	29,7	28,9	15,7	15,6	4,4	4,8	8,3	9,2
1 000 salariés ou plus	879 859	61,1	62,8	23,2	21,2	8,0	7,6	6,3	6,5	29,4	29,9	13,3	13,6	17,1	18,9	2,7	2,3
Ensemble.....	2 987 204	63,7	64,7	22,9	22,1	5,7	5,6	5,3	5,5	24,4	24,3	12,4	12,4	7,4	8,4	21,9	21,7

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

plan national dans le secteur privé : certains font partie de l'UNSA, d'autres du groupe des Dix (les syndicats SUD par exemple) ; d'autres encore sont simplement reconnus au niveau de l'entreprise.

L'audience de la CFDT se répartit de façon homogène dans les différents collèges : elle n'est majoritaire dans aucun des collèges, mais recueille un score très proche dans chacun d'eux (en moyenne 22,9 % des suffrages exprimés). Elle se positionne comme le premier syndicat du deuxième collège et du collège unique, le deuxième syndicat dans les autres collèges. La CGT, quant à elle, est particulièrement présente dans le premier collège.

Entre le cycle 1999-2000 et le cycle 2001-2002, l'audience de ces deux syndicats évolue dans des sens contraires : la CFDT perd 0,5 point, elle comptabilise 22,4 % des suffrages exprimés alors que la CGT enregistre une hausse de 0,5 point et totalise 23,5 % des suffrages exprimés (graphique 3). Ces résultats s'expliquent par l'augmentation régulière de l'audience de la CGT les années impaires (elle reste cependant derrière la CFDT ces années-là) et par sa position de première centrale les années paires.

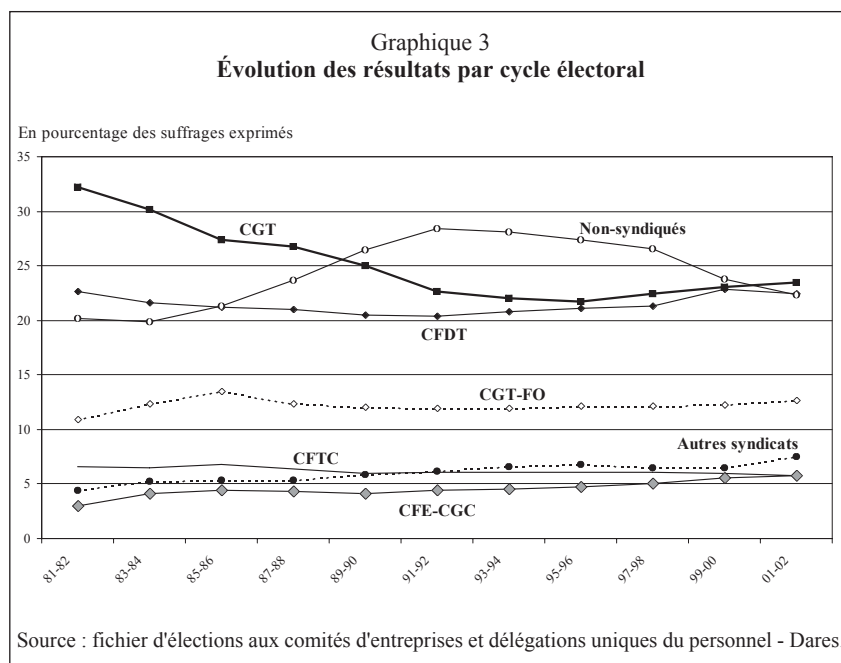
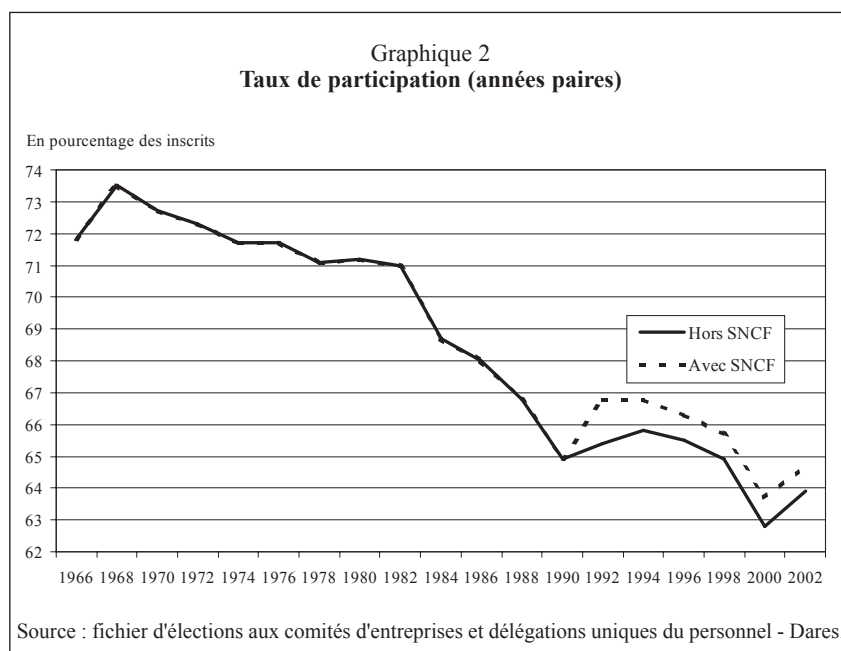


Tableau 4
Résultats obtenus, selon l'origine des candidatures pour les années paires

Origine des candidatures	Pourcentage des suffrages exprimés						Évolution en points	Suffrages exprimés
	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2000-2002	2002
CFDT.....	20,3	20,8	21,5	21,7	22,9	22,1	-0,8	426 139
CFE-CGC.....	5,8	5,6	5,8	5,8	5,7	5,6	-0,1	108 232
CFTC.....	4,3	4,3	4,5	4,9	5,3	5,5	+0,2	107 078
CGT.....	24,3	24,1	23,6	24,3	24,4	24,3	-0,1	468 834
CGT-FO.....	12,2	12,2	12,1	12,1	12,4	12,4	0,0	239 285
Autres syndicats*.....	6,7	6,8	7,3	7,0	7,4	8,4	+1,0	162 925
Non syndiqués.....	26,4	26,1	25,1	24,1	21,9	21,7	-0,2	419 590
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		1 932 083

* - Syndicats non confédérés.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

Tableau 5
Participation et résultats obtenus, selon l'activité économique

Participation : en % des inscrits
 Résultats : en % des suffrages exprimés

Activité économique (NAF 16)	Nombre d'inscrits	Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats		Non syndiqués	
		2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	
Agriculture, sylviculture, pêche ...	8 151	65,9	66,0	22,8	25,0	2,2	1,9	1,3	6,8	11,4	10,3	10,2	7,5	6,0	5,3	46,1	42,6
Industries agricoles et alimentaires.....	139 712	65,8	66,4	24,8	27,3	3,9	3,6	3,8	3,5	29,0	26,8	10,1	10,8	2,3	3,8	26,1	23,8
Industries de biens de consommation.....	173 791	67,3	67,8	23,1	21,4	5,1	5,9	4,8	5,1	27,5	28,0	10,4	11,2	5,0	6,2	24,1	22,1
Industrie automobile	121 681	74,5	77,0	18,8	16,5	8,4	8,1	6,7	9,1	31,8	30,7	15,6	16,9	13,6	13,8	5,1	5,5
Industries des biens d'équipement.....	234 323	70,6	70,5	25,7	25,0	10,3	11,7	4,8	3,9	26,1	24,8	11,5	11,7	2,7	3,9	18,9	19,0
Industries des biens intermédiaires.....	392 725	69,4	71,0	21,9	21,7	5,8	6,3	3,7	4,1	34,4	34,1	12,0	11,4	1,2	2,1	21,0	20,0
Énergie.....	14 166	67,9	75,0	23,7	20,8	13,6	10,2	5,4	2,9	25,8	31,6	22,3	16,6	2,8	9,7	6,4	8,7
Construction.....	110 337	61,0	63,3	13,3	13,6	4,0	4,6	3,5	4,0	24,4	20,4	14,1	13,9	1,6	1,7	39,1	41,3
Commerce.....	377 881	62,6	62,0	14,1	13,7	4,2	3,8	5,7	6,0	13,9	12,5	12,8	12,5	3,9	4,1	45,4	46,9
Transports.....	424 358	70,1	69,5	18,8	18,6	2,0	2,1	5,4	5,7	33,5	32,8	10,0	9,8	22,6	23,7	7,7	8,1
Activités financières	148 543	69,3	71,0	34,2	31,5	13,3	14,5	6,0	5,6	12,1	12,6	13,1	14,9	13,7	16,0	7,6	5,7
Activ. immobilières..	20 543	64,0	67,9	26,3	30,7	4,0	3,8	7,3	6,0	13,4	11,8	9,3	10,4	10,1	14,6	29,6	22,7
Serv. aux entreprises	381 351	44,5	45,9	21,2	19,5	7,0	5,8	5,2	5,6	16,6	16,5	12,6	12,8	6,1	7,8	31,3	31,9
Serv. aux particuliers	68 232	51,9	56,0	21,8	21,7	3,0	4,0	4,7	6,3	17,8	16,8	17,1	19,2	6,0	8,2	29,6	23,7
Education, santé et action sociale.....	240 844	61,3	60,4	35,6	35,4	2,9	2,6	9,0	8,0	16,1	16,4	10,5	10,2	5,4	6,0	20,5	21,0
Administration.....	130 566	69,8	69,6	31,0	27,2	3,3	3,0	6,2	5,7	27,5	31,7	22,0	19,5	3,4	6,1	6,6	6,7
Ensemble.....	2 987 204	63,7	64,7	22,9	22,1	5,7	5,6	5,3	5,5	24,4	24,3	12,4	12,4	7,4	8,4	21,9	21,7

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

Après que la CFDT se soit portée à son niveau sur le cycle précédent, la CGT apparaît, en 2001-2002, comme la première organisation syndicale en termes d'audience aux élections aux comités d'entreprise. Sur le dernier cycle, ces deux syndicats devancent les listes non syndiquées qui enregistrent un score de 22,3 %.

Les collèges électoraux : des différences persistantes entre les organisations syndicales

Bien que son audience diminue légèrement entre 2000 et 2002 (- 0,7 point), la CGT reste largement en tête dans le premier collège (« ouvriers et employés »). Elle recueille plus de 30 % des suffrages exprimés. Dans ce même

collège, les listes non syndiquées enregistrent leur moins bon score, elles totalisent 19,8 % des suffrages exprimés (tableau 2 ; encadré 2).

Dans le deuxième collège (« agents de maîtrise, techniciens et cadres »), la CFDT conserve le rang de première liste syndicale, malgré un recul de 1,8 point : elle recueille 21 % des suffrages

exprimés. Elle reste devancée par les listes non syndiquées, qui améliorent même leur score en atteignant 24,2 %.

Dans le troisième collège (« ingénieurs et cadres »), la CFE-CGC conserve sa prééminence avec un score de 23,2 %. Les listes de syndicats non confédérés se distinguent par une progression de 1,9 point et recueillent 12,3 % des suffrages exprimés, ce qui les place à un niveau qu'ils n'avaient encore jamais atteint.

Le score des listes non syndiquées est le plus élevé dans les collèges uniques, plus souvent présents dans des établissements de petite taille. Elles y remportent 35,3 % des suffrages exprimés et ne perdent que 1,5 point entre 2000 et 2002, alors qu'elles accusaient une baisse record de 6,7 points entre 1998 et 2000.

Davantage de représentants syndiqués dans les grands établissements

Les syndicats obtiennent des scores d'autant plus élevés que la taille de l'établissement est grande. À l'inverse, les listes non syndiquées, présentes seulement au deuxième tour des élections, recueillent un peu plus de 50 % des suffrages exprimés dans les établissements de moins de 100 salariés (tableau 3). Passé le seuil de 100 salariés, leurs scores décroissent très rapidement. Si elles recueillent plus de 38 % des suffrages exprimés dans les unités de 100 à 199 salariés, elles n'en obtiennent plus que 2,3 % dans les unités de plus de 1 000 salariés.

Dans les établissements de plus de 200 salariés, les listes syndicales sont mieux représentées. La CGT et la CFDT totalisent à elles deux un peu plus de 50 % des suffrages exprimés dans ces établissements : entre 2000 et 2002, la CGT obtient un score stable de

Encadré 1

CHAMP DE LA STATISTIQUE

La législation impose aux entreprises ou établissements d'au moins 50 salariés de mettre en place des élections de comité d'entreprise ou d'établissement tous les deux ans. Chaque année, le champ de la statistique ne correspond donc qu'à une partie des entreprises concernées (environ la moitié).

Évolution du champ : années paires, années impaires

Qu'il s'agisse des années paires ou impaires, le champ de la statistique n'est pas constant. D'une part, les mouvements des entreprises et de leurs établissements (fusions, délocalisations, clôtures...) ont un impact sur la structure des institutions représentatives qui est difficilement maîtrisable par l'outil statistique. D'autre part, il arrive que des élections de comité d'entreprise, qui ont lieu en principe tous les deux ans, soient reportées de plusieurs mois par dérogation et basculent ainsi d'une année à l'autre.

Depuis 1991, les années impaires sont des années « sans SNCF », les années paires incluent les résultats des élections à la SNCF (encadré 3). Les votes des électeurs de la SNCF représentent près de 8 % de l'ensemble des suffrages exprimés. Ils influencent donc les résultats globaux de l'année et notamment l'audience de la CGT et des syndicats non confédérés qui y sont fortement implantés.

Analyse par cycle électoral

Le caractère bisannuel des élections aux comités d'entreprise justifie l'étude des scores cumulés sur deux années consécutives (« cycle électoral »), ce qui permet de mieux analyser l'audience des syndicats et leur évolution. La comparaison de deux cycles électoraux réduit, de fait, les effets de modification de champ.

Durant les années 2002 et 2003, la collecte de données a été perturbée dans certaines régions. Afin de ne pas introduire de biais dans l'évolution des scores, les effectifs d'inscrits en Ile-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie ont ainsi été redressés pour l'année 2002.

28 % alors que l'audience de la CFDT passe de 24,7 % à 23,8 %.

Entre 2000 et 2002, les syndicats non confédérés renforcent leur audience, quelle que soit la taille de l'établissement. Proportionnellement, leur progression la plus importante se situe dans les établissements de plus de 1 000 salariés : ces syndicats atteignent un score de 18,9 % des suffrages exprimés.

Le succès des délégations uniques du personnel ne se dément pas

Parmi les entreprises de moins de 200 salariés ayant la possibilité de mettre en place une délégation unique du personnel et ayant conduit des élections en 2002, la proportion de délégations uniques est devenue majoritaire (53 %).

La tenue d'élections de ce type couvre désormais 50,7 % des effectifs salariés concernés.

La mise en place de nouvelles délégations uniques du personnel connaît cependant un net ralentissement. Après une augmentation de 18 % entre 1998 et 2000, leur nombre ne progresse plus que de 3,7 %, passant de 4 896 institutions en 2000 à 5 078 en 2002 (encadré 2).

*Christophe LE MOIGNE,
Olivier JACOD
(Dares).*

Tableau 6
Participation et résultats obtenus, selon la région

*Participation : en % des inscrits
Résultats : en % des suffrages exprimés*

Régions	Nombre d'inscrits	Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats		Non syndiqués	
	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002	2000	2002
Ile-de-France*	694 639	57,6	59,9	20,5	18,5	8,7	7,3	5,7	5,4	21,9	24,3	11,6	12,4	10,5	13,2	21,1	18,9
Champagne-Ardenne	66 966	61,2	61,2	21,1	20,7	4,6	4,2	2,8	4,3	29,5	28,1	11,2	11,7	7,5	4,7	23,3	26,3
Picardie	89 075	66,7	68,6	21,8	23,1	4,7	5,2	6,0	5,9	30,6	29,0	11,7	11,4	4,2	4,3	21,0	21,1
Haute-Normandie* ...	82 217	67,3	67,8	20,7	23,3	5,2	5,7	2,6	3,5	31,4	30,1	10,7	10,3	8,8	9,4	20,6	17,7
Centre.....	124 862	62,9	63,6	19,0	18,0	4,8	5,5	4,2	4,4	24,1	22,9	13,5	12,7	5,7	4,3	28,7	32,2
Basse-Normandie* ...	51 880	64,1	65,1	27,6	26,4	3,7	4,0	6,6	6,2	14,1	13,3	9,5	7,5	8,9	8,8	29,6	33,8
Bourgogne.....	75 869	64,3	68,1	21,1	19,6	4,2	4,1	2,9	3,4	29,4	27,4	12,6	13,0	8,1	9,3	21,7	23,2
Nord-Pas-de-Calais..	223 024	66,8	66,1	21,3	21,1	6,1	6,5	8,2	9,0	28,3	27,4	14,6	14,4	5,9	5,6	15,6	16,0
Lorraine.....	129 978	67,0	67,9	27,1	25,8	3,8	4,9	8,9	9,2	21,2	21,3	10,6	11,1	9,0	10,3	19,4	17,4
Alsace.....	126 493	64,5	64,2	26,3	25,9	5,8	5,5	13,5	14,7	16,0	16,8	15,9	13,2	3,1	5,2	19,4	18,7
Franche-Comté.....	51 633	66,6	71,5	24,4	17,5	5,9	4,9	1,9	8,5	21,3	26,4	12,3	14,6	4,1	8,3	30,1	19,8
Pays-de-la-Loire.....	185 010	62,3	67,4	32,3	28,8	4,3	4,1	4,4	4,1	18,5	17,7	9,7	10,1	3,0	3,7	27,8	31,5
Bretagne.....	146 056	65,1	66,8	32,2	32,8	3,2	3,5	3,4	3,0	23,3	22,2	8,1	8,0	6,3	7,7	23,5	22,8
Poitou-Charentes.....	60 633	69,4	68,4	22,1	22,5	5,4	5,3	2,1	1,4	26,9	23,9	13,0	13,6	5,9	6,8	24,6	26,5
Aquitaine.....	80 687	69,5	68,6	18,5	20,1	4,0	3,0	4,0	3,2	31,2	29,3	12,3	10,4	10,9	10,9	19,1	23,1
Midi-Pyrénées.....	132 799	69,3	65,0	20,2	20,4	7,2	9,2	5,3	6,0	23,7	22,2	17,2	15,8	6,5	5,8	19,9	20,6
Limousin.....	25 307	69,3	70,0	21,1	18,0	2,3	1,9	1,5	2,4	35,8	37,4	15,3	13,8	5,3	3,5	18,7	23,0
Rhône-Alpes.....	332 224	63,1	62,1	23,4	23,8	5,0	5,2	3,5	3,5	25,3	23,9	9,7	10,2	7,7	7,5	25,4	25,9
Auvergne.....	52 000	65,1	71,6	24,3	23,8	1,9	2,5	1,3	1,8	29,8	28,8	13,4	14,9	6,7	5,8	22,6	22,4
Languedoc-Roussillon	66 836	69,7	70,1	17,9	19,8	4,4	4,6	3,7	4,5	31,9	32,4	13,0	12,2	8,8	9,5	20,3	17,0
Prov.-Alpes-C.d'Azur	165 606	69,0	66,9	18,3	17,6	6,3	6,1	5,8	5,6	24,5	24,5	21,7	19,7	6,6	9,2	16,8	17,3
Corse.....	2 222	78,1	69,5	27,3	13,3	0,5	0,7	12,5	0,0	23,2	22,9	6,4	13,3	26,5	22,6	3,6	27,2
DOM.....	21 188	72,8	68,5	24,3	19,5	4,8	3,4	10,5	9,5	32,3	28,9	10,0	10,2	10,5	21,9	7,6	6,6
Ensemble.....	2 987 204	63,7	64,7	22,9	22,1	5,7	5,6	5,3	5,5	24,4	24,3	12,4	12,4	7,4	8,4	21,9	21,7

* - Les effectifs de ces régions ont dû être estimés compte tenu des perturbations dans la collecte des données.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

Encadré 2

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Les instances élues

Les entreprises de 50 salariés ou plus doivent obligatoirement mettre en place un comité d'entreprise, lorsqu'elles emploient du personnel dans des conditions de droit privé (la Fonction Publique n'est pas soumise à la législation sur les comités d'entreprise). Dans les entreprises employant moins de 50 salariés, des comités d'entreprise peuvent être créés par convention ou accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales. Les entreprises de 50 salariés ou plus qui ont des établissements distincts sont tenues d'instituer des comités d'établissement ainsi qu'un comité central d'entreprise. Les membres des comités d'établissement, comme ceux des comités d'entreprise, sont directement élus par le personnel pour une durée de deux ans. En revanche, les membres des comités centraux sont désignés par les comités d'établissement. Les résultats présentés ici ne les prennent pas en compte.

Par ailleurs, la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, adoptée le 20 décembre 1993, a donné aux entreprises de moins de 200 salariés la faculté de mettre en place une « délégation unique du personnel ». Cette faculté s'exerce à l'échelon de l'établissement et s'applique de manière uniforme dans tous les établissements distincts d'une même entreprise. La délégation unique du personnel reçoit tout à la fois les attributions des délégués du personnel et celles des représentants du personnel au comité d'entreprise.

Les modalités des élections

Les élections s'effectuent par un scrutin de liste, avec répartition des sièges à la proportionnelle. Au premier tour, seules les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise peuvent présenter des listes de candidats. Si le nombre des votants est inférieur à la moitié des électeurs inscrits ou s'il y a carence de candidatures, un second tour de scrutin a lieu au cours duquel les électeurs peuvent voter pour d'autres listes, notamment non syndiquées. Les chiffres relatifs aux suffrages exprimés, publiés ici, ne distinguent pas les suffrages acquis au premier tour et au second tour.

Les élections ont lieu par collège catégoriel distinct dont le nombre et la composition, fixés par la loi, peuvent être modifiés par voie d'accord. Les collèges « légaux » sont au nombre de deux : employés et ouvriers d'une part, agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres d'autre part. Lorsque l'effectif des cadres salariés dans l'entreprise est supérieur à 25 et dans les entreprises de plus de 500 salariés, le deuxième collège peut être scindé en deux collèges distincts : un pour les agents de maîtrise et les techniciens, et un autre pour les cadres. Sous réserve du respect de ces principes, les conventions collectives et accords préélectorales peuvent aller au-delà du troisième collège par l'éclatement, par exemple, du premier collège en deux : ouvriers d'une part, employés d'autre part. Cependant, dans un nombre important de petites et moyennes entreprises, l'ensemble du personnel est regroupé dans un collège unique.

L'IMPACT DES ÉLECTIONS À LA SNCF EN 2002

À la SNCF, l'audience respective des confédérations et des « autres syndicats » n'a quasiment pas évolué entre 2000 et 2002. Après une perte importante de 7 points aux élections de 2000, la CGT stabilise son audience et conserve la majorité relative avec 38,9 % des suffrages exprimés. Elle précède les syndicats non confédérés (SUD-rail, UNSA, FGAAC, etc.) qui, après un gain important de 7,1 points aux élections précédentes, se maintiennent au même score.

Les résultats de la SNCF représentent 7,3 % des suffrages exprimés en 2002. Ils ont un impact sur les audiences nationales :

- dans le collège « ouvriers-employés » ;
- dans les établissements de plus de 1 000 salariés ;
- dans le secteur des transports.

Effet de la SNCF sur les résultats aux élections aux CE en 2002

Origine de la candidature	SNCF		Ensemble hors SNCF		Ensemble avec SNCF		Effet* SNCF
	2000	2002	2000	2002	2000	2002	
CFDT	18,5	18,5	23,3	22,3	22,9	22,1	-0,2
CFE-CGC.....	1,4	1,4	6,0	5,9	5,7	5,6	-0,3
CFTC	6,2	6,4	5,3	5,5	5,3	5,5	0,0
CGT	39,0	38,9	23,2	23,1	24,4	24,3	+1,2
CGT-FO	6,5	6,5	12,9	12,8	12,4	12,4	-0,4
Autres syndicats**	28,4	28,3	5,6	6,9	7,4	8,4	+1,5
Non-syndiqués***	0,0	0,0	23,7	23,5	21,9	21,7	-1,8
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0

* Lecture : les résultats de la CGT à la SNCF augmentent son audience nationale de 1,2 point.

** - Les « autres syndicats » de la SNCF sont principalement SUD-rail (groupe des Dix), l'UNSA et la FGAAC (autonome).

*** - Seules des listes syndicales se sont présentées à ces élections.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.